



## du CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

**NOMBRE DE MEMBRES**

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 26 février 2020

Date d'affichage du compte rendu :**Question n° : 8**

Autorisation donnée au maire de signer des promesses unilatérales de vente avec la chambre régionale d'agriculture et la chambre départementale d'agriculture

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture

L'an deux mille vingt, le trois mars, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE	X		
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL	X		
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY		X	
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Lahaye

8. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER DES PROMESSES UNILATÉRALES DE VENTE AVEC LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE ET LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

**Monsieur Stéphane Piquet**

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 janvier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'achat du site de la Bonnerie.

Il convient donc de formaliser les conditions de cette acquisition par la signature de promesses unilatérales de vente. Il est rappelé que la commune s'est engagée à racheter le site pour un montant de 300 000 €.

Le site appartient pour partie à la chambre régionale d'agriculture et pour partie à la chambre départementale d'agriculture. Deux promesses de ventes, puis deux actes de ventes seront donc réalisés selon la répartition suivante :

**Les textes grisés correspondent à des extraits de la promesse unilatérale de vente**

**Chambre régionale d'agriculture : Total surface : 15 ha 87 a 31 ca**

Un ensemble immobilier comprenant :

- . un bâtiment ancien en R+2, dénommé bâtiment A, d'une surface d'environ 930 m<sup>2</sup>, de type manoir comprenant une partie bureaux, un réfectoire, des chambres dédiées aux apprentis et le logement du gardien ;
- . un bâtiment administratif en R+0, dénommé bâtiment B, d'une surface d'environ 160 m<sup>2</sup>, comprenant l'accueil du site et des bureaux ;
- . un bâtiment d'activité en R+0, dénommé bâtiment C, d'une surface d'environ 820 m<sup>2</sup>, comprenant un vaste hall, un atelier, des sanitaires et trois salles de formation ;
- . un bâtiment en pierre de type longère en R+1, dénommé bâtiment D, d'une surface d'environ 170 m<sup>2</sup>, comprenant des chambres d'étudiant et des bureaux ;
- . un bâtiment d'activité en R+0, dénommé bâtiment E, d'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>, comprenant un vaste hall ;
- . un bâtiment d'activité en R+0, dénommé bâtiment F, d'une surface d'environ 770 m<sup>2</sup>, comprenant un vaste hall et une salle de formation ;

Terres aux alentours.

L'ensemble figurant au cadastre ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 04/03/2020  
Reçu en préfecture le 04/03/2020  
Affiché le  
ID : 035-213500317-20200303-2020\_CM2\_DEL8-DE

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0156	CHAMP DE LA LINIERE	00 ha 94 a 00 ca
B	0160	LANDE DE NEUVILLE	02 ha 84 a 60 ca
B	0163	LANDE DE NEUVILLE	01 ha 27 a 50 ca
B	0165	CHAMP DE LA BONNERIE	00 ha 46 a 90 ca
B	0166	LA TERTERIE	00 ha 56 a 60 ca
B	0193	LA SERVONNAIS	00 ha 72 a 50 ca
B	0195	LANDE DE NEUVILLE	00 ha 41 a 00 ca
B	0196	LANDE DE NEUVILLE	00 ha 52 a 60 ca
B	0198	LE AIAUDON	00 ha 35 a 90 ca
B	0200	CHAMP DE LA LOUVE	00 ha 66 a 10 ca
B	0340	LA BONNERIE	00 ha 98 a 16 ca
B	0343	LA BONNERIE	00 ha 05 a 40 ca

B	0348	LA BONNERIE	00 ha 23 a 85 ca
B	0378	LANDE DE NEUVILLE	01 ha 80 a 50 ca
B	0381	LA BONNERIE	00 ha 00 a 72 ca
B	0382	LA BONNERIE	00 ha 01 a 40 ca
B	0384	LA BONNERIE	00 ha 00 a 85 ca
B	0388	CHAMP DEVANT	00 ha 07 a 09 ca
B	0395	CHAMP DE LA LOUVE	00 ha 38 a 13 ca
B	0397	LA TOREL	00 ha 06 a 68 ca
B	0398	LA TOREL	00 ha 38 a 22 ca
B	0404	CHAMP DEVANT	00 ha 40 a 55 ca
B	0475	LA BONNERIE	00 ha 31 a 10 ca
B	0494	LA BONNERIE	00 ha 02 a 08 ca
B	0495	LA BONNERIE	00 ha 02 a 20 ca
B	0496	LA BONNERIE	00 ha 04 a 11 ca
B	0499	LA BONNERIE	00 ha 05 a 26 ca
B	0500	LA BONNERIE	00 ha 00 a 04 ca
B	0501	LA BONNERIE	01 ha 97 a 26 ca
B	0512	LA BONNERIE	00 ha 00 a 07 ca
B	0513	LA BONNERIE	00 ha 01 a 53 ca
B	0514	LA BONNERIE	00 ha 22 a 08 ca
B	0515	LA BONNERIE	00 ha 00 a 11 ca
B	0516	LA BONNERIE	00 ha 01 a 29 ca
B	0517	LA BONNERIE	00 ha 00 a 93 ca

Total surface : 15 ha 87 a 31 ca

Prix ..... 255.000,00  
 ..... EUR  
 Frais .....  
 vente..... de la 4.500,00  
 ..... EUR  
 Frais .....  
 négociation..... de néant  
 Ensemble DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ ..... 259.500,00  
 CENTS EUROS ..... EUR

### **Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine : 13 ha 21 a 15 ca**

Les biens suivants seront acquis

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0161	PETITE CHARRIERE	01 ha 04 a 10 ca
B	0162	CHAMP DE DERRIERE	01 ha 49 a 60 ca
B	0164	LE MILLERIE	00 ha 56 a 00 ca
B	0167	LA TERTERIE	00 ha 54 a 90 ca
B	0400	LA SERVONNAIS	02 ha 25 a 40 ca
B	0403	CHAMP DEVANT	02 ha 76 a 84 ca
B	0542	PETRELLE	02 ha 71 a 64 ca
B	0543	PETRELLE	01 ha 06 a 85 ca
B	0545	PETRELLE	00 ha 75 a 82 ca

Total surface : 13 ha 21 a 15 ca

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 035-213500317-20200303-2020_CM2_DEL8-DE

Prix			45.000,00 EUR
.....			
Frais	de	la	2.200,00 EUR
vente.....			
.			
Frais		de	néant
négociation.....			
.....			
Ensemble	QUARANTE-SEPT	MILLE DEUX	<u>47.200,00 EUR</u>
CENTS EUROS			

L'ensemble des biens et des frais d'acquisitions s'élèvent globalement à 306 700 €.

Le service des domaines est en cours d'instruction pour l'évaluation de cette acquisition. La date de signature des actes définitifs de ventes est prévue le 31 aout 2020.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- autorise Monsieur le Maire à signer les promesses unilatérales de vente à la chambre régionale d'agriculture et à la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine dans les conditions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

ID : 035-213500317-20200303-2020\_CM2\_DEL8-DE